



Département du Morbihan  
Appel à projets 2018

CORPS, ESPACES SENSIBLES  
Résidence de création chorégraphique *in situ*

« L'espace, pour Mary Wigman, est quelque chose qui n'est pas de l'ordre de la quantité ni de la dimension, mais qui est un élément vivant. »

Laurence Louppe *Le Corps pressenti*, 1995

**Corps, Espaces sensibles** est un appel à projet de résidence de création chorégraphique dans les Espaces Naturels Sensibles<sup>1</sup> du Morbihan.

Le Département du Morbihan, dans le cadre de sa politique culturelle, porte une attention particulière à la création artistique et à sa diffusion sur le territoire. Un programme de résidences d'artistes professionnels a été mis en œuvre afin de soutenir la création et d'encourager la rencontre entre le public morbihannais, les artistes et les œuvres.

Le Domaine départemental de Kerguéhennec est un centre d'art contemporain et un centre culturel de rencontre, qui a pour vocation de favoriser, soutenir et promouvoir la rencontre entre le patrimoine et la création contemporaine.

Le Morbihan est riche d'une mosaïque de milieux naturels remarquables. Conscient de ces enjeux et soucieux d'assurer la pérennité de ces espaces, le Département du Morbihan mène depuis bientôt 30 ans une politique de préservation et de valorisation de ses espaces naturels sensibles.

Cet appel à projet est mené en collaboration avec le TRIO..S à Inzinzac-Lochrist, le Pôle Culturel de Ploërmel Communauté et L'Hermine, Scène de territoire pour la danse Golfe du Morbihan Vannes Agglomération à Sarzeau.

---

<sup>1</sup> L'**Espace naturel sensible** a été institué par la loi 76.1285 du 31 décembre 1976. Il s'agit des espaces « dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable, actuellement ou potentiellement, soit en raison de la pression urbaine ou du développement des activités économiques ou de loisirs, soit en raison d'un intérêt particulier eu égard à la qualité du site ou aux caractéristiques des espèces végétales ou animales qui s'y trouvent ».



## 1- Objectifs

L'appel à projets a été conçu dans l'intention de susciter de nouvelles approches, plurielles et sensibles, des espaces naturels par la création chorégraphique et par l'expérience du corps et du mouvement.

A travers la création chorégraphique contemporaine, les objectifs de cet appel à projet sont les suivants :

- engager de nouveaux dialogues entre le corps et l'espace naturel
- renouveler la lecture des paysages
- proposer une expérience artistique et sensorielle

L'équipe de création retenue dans le cadre de ce projet sera invitée à s'immerger dans les espaces du Domaine de Kerguéhennec à Bignan pour y créer une œuvre, et à résider dans d'autres espaces naturels afin d'y adapter l'œuvre destinée à y être diffusée.

Cette résidence se déroulera en deux temps :

- Une immersion dans les espaces naturels retenus pour la création de l'œuvre
- Un temps de diffusion de la création dans au moins 4 sites du Morbihan

## 2- Qui peut participer ?

Les artistes professionnels engagés dans la création chorégraphique.

Lors de l'étude des candidatures, une attention particulière sera portée aux projets associant des acteurs issus des domaines environnementaux et scientifiques.

## 3- Conditions de la résidence

La durée de la résidence est de trois semaines minimum, réparties entre le Domaine de Kerguéhennec et d'autres sites naturels morbihannais, à définir avec les artistes retenus.

La résidence fera l'objet, en accord avec l'équipe artistique, de temps de rencontre et d'échange avec des publics spécifiques (scolaires, professionnels, personnes accompagnées socialement...).

L'hébergement sera assuré au Domaine de Kerguéhennec (hébergement possible pour 6 personnes maximum).

Le projet sélectionné se verra attribuer un apport en coproduction destiné à la résidence de création, incluant les temps d'ouvertures de résidence. Le montant de cet apport sera au maximum de 15 000 €, déterminé en fonction du projet et de son budget prévisionnel global. Cet apport est destiné au financement de la résidence de création : salaires, frais de séjour et de déplacement, frais techniques.

La diffusion de l'œuvre créée fera l'objet de contrats de cession, selon des conditions financières qui seront précisées dans la convention de résidence.



#### 4- Calendrier prévisionnel

Diffusion de l'appel à projets : septembre 2017

Date limite de dépôt des dossiers : 15 novembre 2017

Sélection du projet : décembre 2017

Périodes de résidence : avril à octobre 2018

Diffusion dans au moins 4 sites ENS (dont le Domaine de Kerguéhennec) en coopération avec les partenaires organisateurs de spectacle du Morbihan : 2018-2019

#### 5- Constitution du dossier

Le dossier de candidature doit contenir :

- Une note de présentation du projet artistique
- La présentation de la compagnie et/ou les CV des membres de l'équipe de création
- Le dossier artistique
- La durée et les périodes de résidence envisagées
- La fiche technique
- Le budget prévisionnel faisant état des différents apports financiers

#### 6- Sélection du projet

Le projet sera sélectionné par un jury d'experts présidé par un(e) élu(e) départemental.

Les projets seront évalués selon les critères suivants :

- la pertinence du projet
- la composition de l'équipe de création et les références artistiques
- la faisabilité technique
- l'adéquation du budget et des différents apports financiers

Les dossiers de candidatures sont à adresser par mail, en un seul fichier PDF (n'excédant pas les 10 Mo) avant le 15 novembre 2017, à [savv@morbihan.fr](mailto:savv@morbihan.fr)

---

#### Informations

Marie Caër, chef du pôle Arts Vivants

[marie.caer@morbihan.fr](mailto:marie.caer@morbihan.fr)

Catherine Gelé, chargée de l'information

[Catherine.gele@morbihan.fr](mailto:Catherine.gele@morbihan.fr) 02 97 69 51 02